

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX
est désigné pour l'insertion des
AVIS DE VENTES JUDICIAIRES
FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et
autres PUBLICATIONS LEGALES
et JUDICIAIRES.

Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUBAIX

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Roubaix, le 18 mai 1876, enregistré à la charge du sieur FLORIN-DASSONVILLE, marchand de pommes de terre, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, n° 56.

Déclare le sieur FLORIN-DASSONVILLE en état de faillite ouverte, fixe provisoirement à la date de ce jour, l'époque de la cessation des paiements; nomme juge-commissaire M. ACHILLE DEFRENNE, membre de ce tribunal, et pour syndic provisoire M^e LIZOT, agréé, à Roubaix.

Sigé à la minute,

Le président du tribunal,
A. VERNIER.

Le greffier en chef,
H. LEQUENNE. 11288

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUBAIX.

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Roubaix, le 18 mai 1876, enregistré à la charge du sieur JOSEPH CORROY, fondateur en cuivre, demeurant à Croix, rue de Roubaix.

Déclare le sieur Joseph CORROY, en état de faillite ouverte, fixe provisoirement à la date de ce jour, l'époque de la cessation des paiements; nomme juge-commissaire M. DESROUSSEAU, membre de ce tribunal, et pour syndic provisoire M^e HERLIN, agréé, à Roubaix.

Sigé à la minute,

Le président du tribunal,
ACHILLE VERNIER.

Le greffier en chef,
H. LEQUENNE. 11289

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUBAIX

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Roubaix, le 18 mai 1876, enregistré à la charge du sieur JEAN MÉGUE, marchand d'étoffes, demeurant à Roubaix, rue de la Paix, n° 95.

Déclare le sieur Jean MÉGUE en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date de ce jour, l'époque de la cessation des paiements; nomme juge-commissaire M. ACHILLE DEFRENNE, membre de ce tribunal, et pour syndic provisoire M^e ANGOT, agréé, à Roubaix.

Sigé à la minute,

Le président du tribunal,
ACHILLE VERNIER.

Le greffier en chef,
H. LEQUENNE. 11290

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUBAIX

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Roubaix, le 18 mai 1876, enregistré à la charge du sieur MARC-Q-EN-BAROEUL, près de l'Eglise du Pont

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUBAIX.

Faillite Henri BONTE

M. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, à M^e HINDRE, agréé à Roubaix, rue d'Inkermann, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'intentent en faire le dépôt au greffe du tribunal de Roubaix.

La vérification des créances commencera le lundi 26 juin, à onze heures du matin, en la salle des faillites, devant M. SCREPIL-CHRETIAN, juge-commissaire à la date de la faillite, et sera continuée sans interruption.

Le greffier du tribunal,
H. LEQUENNE.

Faillite DESADELEER

Messieurs les créanciers dont les créances ont été vérifiées et affirmées sont invités à se réunir au Tribunal de Roubaix, salle des faillites, lundi 26 juin, à 2 heures 1/2, pour assister à la reddition du compte définitif du syndic.

Le greffier du tribunal,
H. LEQUENNE.

Faillite DESBONNETS-JONVILLE

Messieurs les créanciers sont informés que la dernière réunion pour l'affirmation des créances aura lieu au tribunal de Roubaix, salle des faillites, lundi 26 juin, à 2 heures. Les titres de créances doivent être remis, avant cette réunion, à M^e RUFFETEL, rue des fabricants, n° 11, syndic de la faillite.

Le greffier du tribunal,
H. LEQUENNE.

IMMÉUBLESAVENDRE en A LOUER

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Rue St-Georges, n° 43

MAISON à usage de commerce

A VENDRE Pour en cours de suite.

Sur la mise à prix acceptée de 20.000 fr.

Le Mardi 6 Juin 1876, deux heures de relevée, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication de la propriété ci-dessus désignée.

Etude de M^e VANHAECK, notaire à Asse.

A LOUER MAISON de campagne

Sise à Baisieux près la gare 11250

Etude de M^e DUCROCQ, notaire à Marœ.

Lundi 12 Juin à 2 heures, Vente aux enchères, par lots et expressément incomptant de :

MARC-Q-EN-BAROEUL près de l'Eglise du Pont

MATÉRIEL

Comprenant : Presses, Camion, Charrette, Bacs, Tonneaux, Bois, Cuivres, autres objets, provenant de l'ancienne fabrique au pétrole de M. Gras-Dusart.

La vérification des créances commencera le samedi 1^{er} juillet, à 3 heures de relevée, en la salle des faillites, devant M. J.-B. PENNEL, juge-commissaire à la date de la faillite, et sera continuée sans interruption.

Le greffier du Tribunal,
H. LEQUENNE. 11161

DUJARDIN-DUHAMEL

MM. les Crédanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, à M^e ANGOT, agréé à Roubaix, rue de l'Hospice. S. Syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réalisées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix.

La vérification des créances commencera le samedi 1^{er} juillet, à 3 heures de relevée, en la salle des faillites, devant M. J.-B. PENNEL, juge-commissaire à la date de la faillite, et sera continuée sans interruption.

Le greffier du Tribunal,
H. LEQUENNE. 11161

BELLE BOULANGERIE

A LOUER de suite dans un quartier le plus populaire de la ville. — S'adresser à M. Deleruy fils, marchand de cafés brûlés, rue Magenta, 15 et 17, à Roubaix.

MATÉRIEL

Comprenant : une grande Séchoire neuve, comprenant environ 1.000 kg ea tuyaux cuivre rouge et son ventilateur;

Tous une préparation anglaise pour filature lame, trois mètres continués à filer de 144 broches chacun ainsi qu'une grande quantité de bobinots diverses dimensions;

Une grande Séchoire neuve, comprenant environ 1.000 kg ea tuyaux cuivre rouge et son ventilateur;

Trois Machines à sécher à gaz ou à charbon;

Une Carda à Chapeau pour coton.

S'adresser chez M. Duriez fils, à Roubaix.

mai-novembre

Le Mardi 9 Juin à 2 heures, vente aux enchères, par lots et expressément incomptant de :

MARC-Q-EN-BAROEUL près de l'Eglise du Pont

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue Rohan, cour Lehucq, n° 11, a le regret de prévenir

DETGES

Non-reconnue. — Le sieur LECLERCQ

Louis, demeurant rue